

## PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires

Bourg en Bresse, le 19 mars 2018

Service Urbanisme Risques

Unité Prévention des Risques

# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES « INONDATION DE LA SAONE ET DE SES AFFLUENTS, RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES » COMMUNES DE MOGNENEINS, PEYZIEUX-SUR-SAONE, GENOUILLEUX, GUEREINS

## BILAN DE LA CONCERTATION

---

L'élaboration du PPR par les services de la DDT a été prescrite par le préfet suite au nouvel aléa inondation de la Saône porté à la connaissance des maires en 2009.

Un arrêté complémentaire du 17 juillet 2015 a permis d'ajouter l'aléa ruissellement des eaux pluviales pour la commune de Mogneneins.

La concertation sur l'élaboration du PPR, a été conduite selon les modalités suivantes :

- information des maires, des conseils municipaux et des représentants des EPCI compétents, sur la procédure et le montage du dossier, et sur l'aléa de référence ;
- définition des enjeux, du zonage et du règlement en association avec les élus communaux et/ou supra-communaux compétents, sous la forme de réunions de travail et de visites de terrain réunissant la DDT, service instructeur, et des représentants de la ou des commune(s).
- avant le lancement de l'enquête publique, envoi du projet de dossier pour avis :
  - aux communes et EPCI compétents ;
  - aux établissements de bassin et syndicats de rivière, à la chambre d'agriculture, au centre régional de la propriété forestière et à VNF ;
- information du public sur le projet de dossier, sous la forme d'une réunion publique, ou d'autres formes de communication avant l'enquête publique ;

- mise en ligne, sur le site internet des services de l'État dans l'Ain ([www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)), du projet de dossier soumis à l'enquête publique ;
- après la phase de consultations et avant approbation, mise au point du dossier avec les communes et EPCI concernés.

Une réunion en commun lors du lancement de la révision, et respectivement deux réunions sur Genouilleux et Peyzieux-sur-Saône ainsi que trois réunions sur Guéreins et Mogneneins ont été programmées.

### **Première réunion en commun : lundi 7 avril 2017 à Mogneneins**

#### Ordre du jour et décisions :

- rappels sur l'historique des études d'aléa et sur le porter-à-connaissance ;
- rappels sur la doctrine de 2006 pour le Rhône et ses affluents à crue lente ;
- présentation de la procédure d'élaboration du PPR inondation au niveau intercommunal ;
- Présentation et remise d'un premier jet de la carte d'aléas, discussion sur les aléas autre que la Saône qui seront pris en compte pour ce PPRi (inondation de la Calonne pour Guéreins, la Petite Calonne pour Peyzieux-sur-Saône, le Rache pour Genouilleux, le ruissellement pluvial pour Mogneneins).

### **Deuxièmes réunions**

#### **→ à Genouilleux puis à Peyzieux-sur-Saône : le 16 juin 2017**

#### Ordre du jour et décisions :

- retour sur la réunion du 7 avril 2017 (question, remarque complémentaire ?...) ;
- nouvelle présentation de la carte d'aléas (prise en compte d'une enveloppe inondation du Rache et de la Petite Calonne) ;
- point sur les enjeux ;
- discussion du projet du plan de zonage et du règlement.

#### **→ à Mogneneins : le 27 juin 2017**

#### Ordre du jour et décisions :

- retour sur la réunion du 7 avril 2017 ;
- nouvelle présentation de la carte d'aléas (prise en compte des zones de ruissellement pluvial, cartographie issue de l'étude de zonage d'assainissement pluvial et schéma de gestion des eaux pluviales élaborée en 2015 par Réalités Environnement, étude récupérée courant mai) ;
- point sur les enjeux ;
- discussion du projet du plan de zonage et du règlement.

Une visite sur le terrain avec le maire a eu lieu et a permis de faire le point sur les solutions apportées par la commune face à la problématique de ruissellement et la limiter.

Sur la carte d'aléa ont été identifiés les secteurs potentiellement à risques malgré les travaux engagés et le règlement prévoit des interdictions (sous sol interdit par exemple), des prescriptions (hauteur de plancher habitable pour nouvelle construction) et/ou recommandations dans les zones touchées par cet aléa.

#### → à Guéreins : le 29 juin 2017

##### Ordre du jour et décisions :

- retour sur la réunion du 7 avril 2017 ;
- nouvelle présentation de la carte d'aléas (une réunion entre le syndicat de rivières de la Chalaronne et l'unité prévention des risques de la DDT a permis de récupérer l'ensemble des données connues à ce jour sur la Calonne, aléas modélisés en 2006 et enveloppe inondation post crue de février 2009) ;
- point sur les enjeux ;
- discussion du projet du plan de zonage et du règlement.

Le maire contestant certaines limites de l'enveloppe inondation post crue (visite sur le terrain avec le maire et son adjoint le jour même), un nouveau point a été fait avec le syndicat de rivières et deux nouvelles visites de terrain pour recueillir des témoignages ont eu lieu après cette seconde réunion.

#### Troisièmes réunions

#### → à Guéreins : le 3 novembre 2017

##### Ordre du jour et décisions :

- Point sur l'ensemble de la cartographie de la commune ;
- présentation du règlement ;
- suite de la procédure.

Suite à **deux visites de terrain le 9 octobre et le 3 novembre 2017**, l'emprise de l'aléa Calonne (crue février 2009) a été redessinée.

L'aléa de référence de la Calonne a été réalisé en prenant en compte l'étude Burgéap de 2006 sur la Chalaronne et affluents, l'emprise de la crue historique de février 2009 et les témoignages sur les hauteurs d'eau réellement observées ainsi que la puissance de l'eau lors des crues de novembre 2008 et février 2009 (la puissance de l'eau a été visionnée dans un petit film d'un riverain datant de novembre 2008 et confirmée par les dégâts occasionnés).

Ces crues ont dépassé les différentes crues modélisées en 2006 (Q5 à Q100).

Le centre du village se retrouve en zone rouge mais des précisions ont été apportées au règlement pour permettre de ne pas bloquer le développement éventuel du centre (implantation de nouveaux commerces et activités de service notamment).

A noter qu'une **présentation de l'ensemble du dossier PPRI** a eu lieu suite à la demande de la commune **le 10 janvier 2018** et a donné lieu à une modification de cartographie. Plusieurs témoignages d'élus ont permis d'homogénéiser l'aléa Calonne dans le secteur au nord ouest du centre village (aléa fort).

## → à Mogneneins : le 9 novembre 2017

### Ordre du jour et décisions :

- Point sur l'ensemble de la cartographie de la commune ;
- présentation du règlement ;
- suite de la procédure.

→ **Concernant Genouilleux et Peyzieux-sur-Saône**, au vu du peu d'enjeux sur ces communes, il a été décidé avec les élus de ne pas prévoir d'emblée une troisième réunion. L'ensemble de la cartographie et le règlement leur ont été envoyés début novembre 2017. Une nouvelle rencontre pouvait être programmée jusqu'à début décembre en cas de besoin spécifique.

Suite à l'envoi des documents, des échanges téléphoniques ont eu lieu :

- pour la commune de Peyzieux-sur-Saône, une modification a eu lieu sur la carte des enjeux (enjeu mal positionné) ;
- pour la commune de Genouilleux, plusieurs questions ont été posées sur le règlement. Une réponse par courriel a été adressée à la commune.

### **Consultation et information du public :**

Le projet de PPRi a été envoyé mi-janvier pour avis des conseils municipaux et organismes associés, comme le prévoit la procédure, avant le début de l'enquête publique. Les réponses à ces consultations sont jointes au dossier d'enquête publique.

**Le conseil municipal de Genouilleux, le conseil municipal de Mogneneins, le conseil communautaire de la CC Val de Saône centre, la chambre d'agriculture** ont donné un avis favorable.

Le SRT Chalaronne et le conseil municipal de Peyzieux-sur-Saône ont donné un avis favorable sous réserve de la prise en compte de leurs remarques.

Le conseil municipal de Guéreins, le centre régional de la propriété forestière, Voies Navigables de France et l'EPTB Saône-Doubs n'ont pas répondu dans le délai de deux mois : leur avis est donc réputé favorable.

Une réunion publique est prévue le vendredi 23 mars à 19h lieu à la salle Calonne Loisirs à Guéreins.

**Les présentations de la réunion publique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Ain, rubrique risques majeurs : <http://www.ain.gouv.fr/enquetes-publiques-sur-les-projets-de-plan-de-r374.html>**

Le chef de service,

*Signé*  
Jean-François LAVIT